

FRANÇAIS DNB 2013

Des précisions sur le sujet d'argumentation du DNB :

L'écrit attendu pour ce sujet n'est en aucun cas une discussion de type dissertation ; l'indication de longueur donnée par le texte officiel (« un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins » soit « environ trois cents mots ») suffirait d'ailleurs à le montrer ;

- l'écrit demandé correspond aux attentes du nouveau programme de 3^e qui précise : « au collège, on exige seulement la présentation d'une prise de position étayée par quelques arguments et exemples » ;
- le fait que les sujets présentés dans les annales zéro soient ouverts ne signifie pas que les élèves doivent présenter plusieurs points de vue mais qu'ils doivent être capables d'en choisir un et de le défendre dans un développement argumenté ; un seul sujet des annales zéro (sujet 2, série professionnelle) demande à l'élève de présenter les deux points de vue opposés avant de prendre position mais il porte sur une question simple et accessible, un choix très concret, en outre bien préparé par la situation du personnage du texte.
- Le fait qu'une situation d'énonciation précise (par exemple une lettre, un article de journal, un discours ancré dans une situation imposée...) ne soit pas demandée indique que l'écrit à produire est bien une réponse à une question posée directement à l'élève et ne renvoie pas à un « modèle » (d'ailleurs problématique) de texte argumentatif qu'il aurait fallu au préalable étudier pendant l'année.
- L'évaluation porte d'abord sur la capacité à argumenter. On sanctionnera en priorité ce qui relève de la proclamation d'opinion sans justification. On valorisera de même l'effort pour produire un raisonnement, fondant la thèse sur quelques arguments. La formalisation doit rester minimale : formulation de la position choisie par l'élève, développement structuré en paragraphes correspondant aux différents arguments explicités et justifiés, phrase conclusive.

Anne Vibert
Olivier Barbarant
IGEN groupe des lettres